

-République Française-

2025061216

VILLE de VARENNES-sur-ALLIER

DELIBERATION du CONSEIL MUNICIPAL

Les membres du Conseil municipal se sont réunis au Salon d'Honneur, le jeudi 12 juin 2025 à 20h00 sous la présidence de M. LITAUDON, Maire.

Date de convocation : 5 juin 2025

Etaient présents : Mme PERICHON, M. ALLAIN, Mme PARRET BONMARTIN, M. ATHAYNE, Mme DESVIGNE, Mme LACAUX, M. MERCIER, Mme FERREIRA, M. SAUVESTRE, Mme MARTINET SCHIRCH, M. PISSOCHET, M. RENON, M. CARBON, M. OLIVEIRA, Mme LUCOTTE, Mme MARTIN, M. GALAND, Mme MORAND ;

Étaient absents : Mme AZEVEDO, M. PERET,

Pouvoirs : M. MONIER (à M. LITAUDON), M. JOLY (à M. MERCIER), Mme FAURE (à Mme PERICHON), Mme DIAT (à Mme PARRET), Mme IMBERT (à M. PISSOCHET), Mme DAVAUD (à Mme MARTIN),

Secrétaire de séance : M. RENON

Objet : Composition de l'assemblée communautaire

VU le code général des collectivités territoriales ;

VU la délibération du 26 mai 2025 du Conseil Communautaire ;

CONSIDERANT que la représentation des communes et la répartition de leur nombre de sièges au sein des conseils communautaires des communautés de communes et des communautés d'agglomération doivent être définies en 2025 pour s'appliquer aux prochaines élections municipales de 2026, à l'issue desquelles les conseillers communautaires seront désignés ;

CONSIDERANT que par délibération du 26 mai dernier, le conseil communautaire a décidé à l'unanimité, de conserver la représentation actuelle, et donc d'opter à nouveau pour la composition de droit commun calculée automatiquement en fonction du poids démographique des communes (population municipale INSEE) à savoir 64 sièges répartis comme suit :

CC ENTR'ALLIER BESBRE ET LOIRE - répartition de droit commun

44 COMMUNES	Population municipale	Répartition
TOTAL	24322	64
VARENNES-SUR-ALLIER	3 588	8
DOMPIERRE-SUR-BESBRE	2 970	7
BEAULON	1 640	4
DIOU	1 354	3
LE DONJON	1 011	2
SAINT-GÉRAND-LE-PUY	956	2
SALIGNY-SUR-ROUDON	648	1
MONTOLDRE	602	1
JALIGNY-SUR-BESBRE	556	1
RONGÈRES	552	1
VAUMAS	538	1
SAINT-LÉON	533	1
TRETEAU	517	1
PIERREFITTE-SUR-LOIRE	509	1
BOUCÉ	499	1
LE PIN	431	1
CRÉCHY	430	1
SAINT-GÉRAND-DE-VAUX	395	1
TRÉZELLES	393	1
SAINT-POURÇAIN-SUR-BESBRE	368	1
SORBIER	321	1
MONTAIGU-LE-BLIN	301	1
MONTCOMBROUX-LES-MINES	295	1
MONTAIGUËT-EN-FOREZ	285	1
SAINT-FÉLIX	285	1
CINDRÉ	282	1
THIONNE	282	1
SANSSAT	277	1
LANGY	274	1
LUNEAU	269	1
CHAVROCHES	262	1
SAINT-LÉGER-SUR-VOUZANCE	259	1
LENAX	250	1
MONÉTAY-SUR-LOIRE	249	1
SAINT-DIDIER-EN-DONJON	245	1
MERCY	244	1
VARENNES-SUR-TÊCHE	225	1
SAINT-VOIR	201	1
LIERNOLLES	199	1
NEUILLY-EN-DONJON	198	1
LE BOUCHAUD	193	1
LODDES	167	1
AVRILLY	137	1
CHÂTELPERRON	132	1

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité,

Approuve la composition du conseil communautaire comme présentée pour les élections municipales de 2026.

23 JUIN 2025

Le Maire,

Roger LITAUDON

